Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin

Commune d'ERMENONVILLE

2025-80

Cérémonie au Monument aux Morts place Léon Radziwill.

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire d'Ermenonville (Oise),

Vu la loi n°82.213 du 2.3.83 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi relative aux défilés et manifestations sur la voie publique,

Considérant l'organisation de la cérémonie du 14 juillet au Monument aux Morts,

Considérant qu'à l'occasion de la manifestation, des accidents et des encombrements pourraient se produire dans certaines voies ou portions de voies si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés ;

ARRÊTE :

Article 1er :

Le stationnement et la circulation de tous véhicules seront interdits sur une partie de la place Léon Radziwill à compter du dimanche 13 juillet 2025 à 08 heures jusqu'au lundi 14 juillet 2025 à 14 heures.

Article 2 :

Des barrières de sécurité seront mises en place par les services techniques de la mairie.

Article 3 :

En application de l'article R.417-10 du Code de la route, tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent arrêté est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. En cas de stationnement malgré l'interdiction, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L.325-1 et suivants du code de la route.

Article 4 :

Le Maire de la Commune d'Ermenonville, la Gendarmerie de Nanteuil-le-Haudouin, les Sapeurs-Pompiers de Nanteuil-le-Haudouin et les services municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ermenonville, le 21 juin 2025

Le Maire,

Jean-Michel CAZERES

MAIRIE D'ERMENONVILLE (OISE)

2 place Léon Radziwill – 60950 Ermenonville
Téléphone : +33.(0)3.44.54.00.15 Télécopie : +33.(0)3.44.54.06.66
Courriel : ermenonville@orange.fr Site : www.ermenonville.fr